CEPSO FORMATIONS – EDITION

CEPSO FORMATION
26, avenue de Suffren - 75015 PARIS
Téléphone 01 44 49 19 50
www.cepso-formation.fr - e-mail : cepso@socaf.fr

LA PRATIQUE DES BAUX D'HABITATION

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

2 journées en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 – soit 14 heures

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou professionnels effectuant de la mise en relation bailleurs-locataires
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- **Prendre en gestion des baux d'habitation : de la rédaction du bail au départ du locataire**
- Apprendre ou mettre à jour ses connaissances, suivre l'évolution de la législation et de la jurisprudence dans les baux d'habitation
- Mettre en place les nouvelles dispositions et être capable de les expliquer à ses mandants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Exercices concrets en ateliers.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Bernard CHARLUET : Ancien directeur de cabinet d'administration de biens, aguerri à la formation professionnelle depuis plus de 20 ans. Il se consacre désormais à temps complet aux activités de formateur et consultant dans les domaines de la gestion locative et de la copropriété.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

PREMIÈRE JOURNÉE :

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (25 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

Partie 1 : Dispositions législatives, règlementaires et leurs évolution (4h) :

- Les textes et leur champ d'application
- Recherche et sélection du locataire
- Le bail, ses annexes et les diagnostics
- La réglementation des loyers
- Les garanties du bail
- L'état des lieux

Partie 2 : Pratique au quotidien de la gestion des baux et les relations bailleurs/locataires (2h15 + Pause : 10 min) :

- Les travaux
- Les sinistres et les assurances
- La révision du loyer et les possibilités d'augmentation
- Les charges récupérables et les réparations locatives
- La fin du bail (les congés)

FIN DE LA 1ère journée de FORMATION : 17h30

DEUXIÈME JOURNÉE :

DÉBUT DE LA 2ÈME JOURNÉE FORMATION : 9H30

Suite de la Partie 2 : Pratique au quotidien de la gestion des baux et les relations bailleurs/locataires (2h15+ Pause : 15 min)

Point pratique sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

- Exemples concrets

Pause déjeuner (1h)

Situations conflictuelles et contentieux (1h30)

- Les sinistres
- Les impayés
- Le surendettement
- Les procédures

Jurisprudence des douze derniers mois impactant la gestion des baux d'habitation (1h)

Conclusion de la formation (30 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

COÛT DE FORMATION

- 720 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 600€ HT)
- 840 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 700 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024